

Le ministre Valcourt doit repenser son projet de loi, en éliminer l'odieux et ne mettre surtout pas dans le même sac fraudeurs et victimes. L'iniquité sociale que cette législation suppose explique l'ardeur de ses opposants. S'il persiste à la faire adopter, le gouvernement consacrera le droit du plus fort à écraser le plus faible.

[Traduction]

• (0950)

Come je le disais dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture, les conservateurs prétendent qu'ils doivent imposer cette mesure afin de réduire la dette et le déficit. À mon avis, il s'agit là d'un autre prétexte commode invoqué par un gouvernement cynique pour miner les programmes sociaux au Canada.

[Français]

Comme les honorables sénateurs le savent probablement, le Régime d'assurance-chômage représente la plus importante dépense que le gouvernement fédéral a engagée dans un programme en 1993, c'est-à-dire près de 22 milliards de dollars.

Avant l'avènement du projet de loi C-21 en 1990, la contribution du gouvernement fédéral à la caisse d'assurance-chômage représentait environ 20 p. 100. À cette époque, les conservateurs ont décidé de mettre un terme à la contribution du gouvernement fédéral, décrétant ainsi que la caisse serait financée par les seules cotisations salariales et patronales.

Cependant, les Conservateurs ont augmenté ces mêmes cotisations deux fois (Ils ne paient rien mais ils augmentent les cotisations que les autres paient!), en juillet 1991, elles ont grimpé de 24 p. 100; et, en janvier de 1991, de 7,1 p. 100. Ces cotisations représentent 18 milliards de dollars en 1992-93. Cependant, le coût du programme a grimpé de 7 milliards de dollars depuis 1990.

La cause de cette augmentation est évidente: en raison des politiques économiques désastreuses de ce gouvernement, le taux de chômage est passé de 8,1 p. 100 en 1990 à 10,3 p. 100 en 1991, puis à 11,3 p. 100 en 1992. De plus, les coûts liés à l'assurance-chômage augmentent constamment et, enfin, le gouvernement a décidé en 1990, on s'en souviendra, de financer les programmes de formation avec l'argent de la caisse dont le déficit cumulatif s'élève à 4,9 milliards de dollars comme on l'avait prévu dans le temps du débat sur la première loi.

Quelles répercussions les modifications proposées dans le projet de loi C-113 auront-elles sur la caisse d'assurance-chômage?

En diminuant le taux des prestations de 60 à 57 p. 100 et en refusant de verser des prestations d'assurance-chômage à ceux qui sont congédiés ou à ceux qui quittent volontairement leur emploi, le gouvernement espère économiser environ 2,5 milliards de dollars en deux ans. Néanmoins, en dépit de ces réductions, le déficit de la caisse d'assurance-chômage atteindra les 7,6 milliards de dollars d'ici la fin de l'année.

[Le sénateur Hébert]

Évidemment, les modifications imposées par le projet de loi C-113 auront une incidence dérisoire. Si le ministre des finances voulait contrôler les dépenses par l'intermédiaire de ce projet de loi, ce qu'il affirmait le 2 décembre dernier, il a échoué lamentablement. Par ailleurs, comme je l'indiquais l'autre jour, si le gouvernement était honnêtement soucieux d'assainir les finances publiques, il aurait évité des mesures telles que le projet de loi C-92, mesure qui vise à prolonger l'existence d'un abri fiscal pour les fiducies, ce qui va priver le gouvernement de centaines de millions, voire même de milliards de dollars de revenus.

Or, quelles seront les conséquences de C-113 pour la société canadienne? Cette loi ne permettra pas de réduire ni de contenir le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Elle ne vise pas les vrais «fraudeurs», mais attaque ceux qui quittent leur emploi, touchant ainsi un nombre négligeable de prestataires d'assurance-chômage. Les conservateurs affirment vouloir éliminer du programme d'assurance-chômage les profiteurs et ceux qui quittent leur emploi de leur plein gré. Il s'agit là, ni plus ni moins, d'une façon de masquer le vrai problème.

[Traduction]

En réalité, le gouvernement ne sait absolument plus comment résoudre la crise du chômage, dont il est d'ailleurs le principal responsable. Les chômeurs canadiens vont cependant devoir payer très cher le manque de clairvoyance du gouvernement. Ainsi, lorsque le gouvernement a déposé ses mesures de réduction de l'assurance-chômage en 1990, il a du même coup jeté des milliers de familles dans la pauvreté. Le pourcentage de chômeurs protégés par le programme d'assurance-chômage est tombé de 70 p. 100 à 58 p. 100, ce qui a forcé de nombreuses personnes à avoir recours à l'aide sociale qui est, comme on le sait, financée par les provinces. L'adoption du projet de loi C-113 aura pour effet de rendre encore beaucoup plus de monde inadmissible à l'assurance-chômage, et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, qui est déjà surchargée, augmentera considérablement.

Le projet de loi a été jugé tellement inacceptable par les fonctionnaires qui traitent les demandes d'assurance-chômage qu'ils ont produit une brochure qui fournit aux chercheurs d'emploi des trucs pour contourner la bureaucratie. La brochure indique également aux chômeurs des moyens d'obtenir les prestations maximales et de surmonter les obstacles à l'admissibilité créés par le projet de loi C-113. On sait que si ce projet de loi entre en vigueur, les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont renvoyés pour inconduite n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

Cette brochure me semble résumer de façon très concise le problème ce qui ne va pas avec ce projet de loi et le gouvernement. La brochure, qui est rédigée par des administrateurs des programmes d'assurance-chômage, précise notamment ce qui suit:

Le chômage est une expérience désagréable pour la plupart des gens. Il vous cause beaucoup de stress et vous coûte cher. Si jamais vous deviez accepter un autre emploi moins bien rémunéré et comportant moins d'heures de travail, vous risquez de ne jamais pouvoir récupérer l'argent ainsi perdu.